



# Lettre Resf03

Réseau Education Sans Frontières de l'Allier

42, rue du progrès, 03000 Moulins 04.70.42.88.70

educationsansfrontieres.org

[resf03gmail.com](mailto:resf03gmail.com)



# N°51

# juin 2020

Edito

**BRAVO l'entraide, la santé, la solidarité !  
HELLO la liberté !**

**BRAVO** à toutes celles et ceux qui ont œuvré chaque jour pour que chacun des plus vulnérables soit protégé, soigné, puisse manger.

**Bravo** à celles et ceux qui ne pouvant se déplacer ont participé à l'entraide par des dons financiers bien utilisés.

**Bravo** à toutes les associations de terrain qui ont trouvé les bonnes solutions contre l'isolement.

**HELLO le gouvernement !  
il faut changer, vraiment !!**

**Hello**, un résident exilé = personne à protéger. - il faut régulariser !

**Hello**, travailler = être utile à tous, - il faut régulariser

**Hello**, logements vides ≠ hôtels chers et inadaptés il faut **REGULARISER**

**Se déplacer et vivre protégé est une question de bonne santé, d'égalité, de fraternité et de liberté.**

Mireille Pasquel et Mireille Beziaud

## PERSONNE NE QUITTE SON PAYS POUR DES RAISONS FUTILES

La pandémie COVID-19 a révélé au grand jour les grandes inégalités sociales, économiques et sanitaires. La situation des personnes dites « sans-papiers » est des plus inquiétantes. L'absence de titre de séjour prive ces jeunes et ces familles de l'accès aux droits fondamentaux tels que les études, la formation, le travail, le logement et les protections sociales.

Si leur sort a pu réapparaître dans le débat public aujourd'hui, c'est uniquement en termes de santé publique. Les quelques solutions apportées ici ou là pour permettre à certains d'obtenir un lieu d'hébergement plus conforme aux exigences sanitaires ne sont qu'un pis-aller au demeurant très provisoire.

La situation de ces personnes exilées ne peut s'améliorer que si l'ÉTAT leur accorde le droit au séjour. Les refus quasi systématiques sont le résultat des politiques migratoires toujours plus restrictives et déshumanisantes.

Nous ne voulons plus que ces personnes exilées soient maintenues dans une situation de non droit. Cela les rend vulnérables aux dangers sanitaires, à l'exploitation et aux abus de toutes sortes, en sus de la menace du contrôle policier, du risque de placement en centre de rétention et d'expulsion. Leur traitement comme main d'œuvre flexible à bas prix contribue à la dégradation des droits du travail de toutes et tous.

**L'accès à la dignité et aux droits fondamentaux ne peut ni être affaire de circonstance, ni servir des intérêts particuliers et ponctuels. Reconnaître leurs droits, c'est permettre leur autonomie et leur contribution à la vie économique.**

**C'est une exigence d'égalité.**

**Nous appelons à la régularisation pérenne de toutes les personnes exilées dites « sans papiers ».**

Premières associations signataires : ACAT, CGT, CIMADE, Collectif solidarité exil Commeny, FSU, LDH Ligue de l'enseignement, MRAP, PCF, RESF03, Secours Catholique, Secours populaire, SUD solidaires....

**Pour la journée mondiale des réfugiés  
CHAINES DE SOLIDARITE  
DIMANCHE 21 JUIN de 10h à 12h  
place d'Allier à MOULINS**

## Chanson des sans-papiers

(Isabelle Poivert

inspirée par la mélodie et les paroles de Serge Gainsbourg)

Laissez passer les sans-papiers  
Les oubliés, les délaissés,  
Les exploités, les refoulés  
Du monde entier.

Laissez passer les clandestins,  
Toujours cachés, c'est leur destin  
Ici, ailleurs et comme partout  
On les rend fous.

Laissez passer les sans-papiers  
Les déplacées de toutes les guerres  
Toujours violées ou prostituées,  
Mais révoltées.

Laissez passer les clandestines,  
Mariages forcés, toujours victimes  
Les excisées, les violentées  
Mais révoltées.

Donnons-leur au moins des papiers  
Pour l'honneur et la Liberté  
Egalité, fraternité  
Enfin trouvées.  
Mettons fin à cet esclavage  
Douleur sans fin,  
C'est d'un autre âge  
La peur de l'autre est révolue  
On n'en veut plus.

Laissez passer les sans-papiers  
Les oublié(e)s les méprisé(e)s  
Les exploité(e)s, les refoulé(e)s  
Du monde entier.

Accueillez bien les sans-papiers  
De la place, y en a vraiment assez  
Fraternisons, réagissons  
REAGISSEZ



## JEUNES « SANS PAPIERS » RENDONS LEUR AVENIR POSSIBLE

Des jeunes de nationalité étrangère sont arrivés en France depuis plusieurs années, seuls ou avec leur famille. Ils ont accompli une partie de leur scolarité. S'ils sont seuls, leur minorité est souvent contestée sous de multiples prétextes. Le jour de leurs 18 ans, ils peuvent désormais, en vertu de la loi actuelle, être expulsés à tout moment si leur régularisation n'est pas engagée.

Cette régularisation est devenue extrêmement difficile. Cela les place dans une situation d'illégalité très anxiogène : comment étudier avec la peur de se voir arrêté, y compris sur le chemin du lycée ou de l'entreprise pour les stages et les formations ? Souvent des formations leur avaient été promises mais les entreprises malgré leurs besoins et leurs engagements renoncent, faute d'avoir pu obtenir les papiers administratifs exigés.

Nous refusons de voir ces jeunes exilés subir cette injustice.

**Ces lycéens et apprentis, bientôt diplômés et futurs professionnels, ont parfois traversé des épreuves terribles. Nous demandons que soit respecté leur droit à poursuivre leur formation – droit inscrit dans notre histoire et dans notre Constitution.**

### Aide aux migrants : Cédric Herrou relaxé le 13 mai 2020 à Lyon

**Mais l'acharnement judiciaire continue : l'avocat général se pourvoit en cassation !**

*Au terme de plus de trois ans de procédure, Cédric Herrou, symbole de l'aide aux migrants, avait été relaxé de toutes les poursuites. C'était la balle de match. D'abord condamné à une amende puis à une peine de prison avec sursis puis rejugé, Cédric Herrou, est « renvoyé de toutes les poursuites » à son encontre, par décision, mercredi 13 mai, de la cour d'appel de Lyon. Triomphe du droit et de la raison, s'était félicitée Sabrina Goldman, l'une de ses avocats. En effet le Conseil constitutionnel avait déjà reconnu qu'on ne peut pas être sanctionné quand on agit dans un but humanitaire.*

#### Des faits qui remontent à octobre 2016

Les faits en cause remontent à octobre 2016. Cédric Herrou, agriculteur de la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes) abrite dans le jardin de sa ferme des migrants qui viennent de passer la frontière franco-italienne. Il décide, avec l'association Roya Citoyenne, d'installer une cinquantaine de personnes dans un ancien centre de vacances désaffecté de la SNCF. Après trois jours d'occupation, Cédric Herrou est interpellé. À l'issue de sa garde à vue, Cédric Herrou est poursuivi pour occupation illicite mais aussi pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers en France. Pour ces faits, Cédric Herrou a d'abord été jugé une première fois en mars 2017 par le tribunal de Nice, qui avait opté pour une amende de 3 000 €. Le parquet avait fait appel. En août 2017, la cour d'appel d'Aix-en-Provence avait alourdi la peine et l'avait condamné à quatre mois de prison avec sursis. L'agriculteur avait alors saisi le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur le principe de fraternité.

Et, le 6 juillet 2018, la **fraternité est érigée au rang constitutionnel**. C'est pour tenir compte de ce droit nouveau que le cas est ensuite porté devant la **Cour de cassation** qui, en décembre 2018, annule la condamnation, tout en demandant de rejurer à la cour d'appel de Lyon. L'audience a lieu le 11 mars. Le parquet général avait alors requis 8 à 10 mois de prison avec sursis à l'encontre de l'agriculteur. Il est relaxé y compris sur l'aide à l'entrée dans le territoire.

En revanche, le droit nouveau ne prévoit pas d'immunité humanitaire concernant l'aide à l'entrée, toujours passible d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 €. À ce titre, Cédric Herrou pouvait donc être condamné. Mais la défense a plaidé que « les faits ne sont pas constitués », selon Zia Oloumi, car, d'une part, la procédure d'août 2016 avait été classée sans suite, et d'autre part, « si Cédric Herrou n'a pas nié avoir transporté des personnes en situation de détresse, il ne leur a jamais demandé leurs papiers. L'accusation ne fait donc pas la preuve qu'il a fait entrer des personnes en situation irrégulière ». La Cour semble donc avoir suivi l'argumentaire.

L'agriculteur devrait être jugé pour diffamation envers le député LR Éric Ciotti. Enfin une instruction est en cours pour aide à l'entrée, au séjour et à la circulation pour des faits remontant à juillet 2017.

Nathalie Birchem

Parce que l'entraide passe aussi par des frais quotidiens :  
**Demande de subvention aux communes de l'ALLIER**

Madame Le Maire, Monsieur Le Maire,

Le Réseau Education Sans Frontières de l'Allier soutient des familles ayant quitté leur pays d'origine et dont les enfants sont scolarisés dans le département. C'est une question difficile mais humainement importante. Tout s'est compliqué avec l'épidémie du COVID 19 à cause de la vulnérabilité extrême de ces jeunes, de ces enfants, de ces familles.

En 2020 dans l'Allier, une centaine de familles ont besoin de cette solidarité en attendant leur droit au séjour officiel. Nous connaissons leur impossible retour car elles ont fui leurs pays en conflit ou en suite de guerre avec répressions en tout genre (Albanie, Arménie, Congo, Géorgie, Guinée, Kosovo, etc.). En tant que citoyens, nous sommes confrontés à la question de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant en matière de droit à l'école, à un toit, à la santé, à la nourriture au quotidien.

RESF y répond solidairement. Jusqu'en 2018, une subvention du Conseil Départemental apportait une aide à nos activités humanistes, mais en 2019 elle ne nous a plus été accordée.

Une circulaire donnant aux Préfets des directives à des fins de régularisation au cas par cas, une vingtaine de familles sortent de la clandestinité chaque année. Elles sont régularisées et installées dans l'Allier, parfaitement intégrées dans nos villes et nos villages et participent à la vie de nos commerces et au repeuplement de certaines de nos écoles.

Pour continuer notre action, nous avons besoin du soutien de votre commune.

Nous souhaiterions que votre municipalité étudie dans le cadre de son budget aux associations, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion RESF03 reconnue en Préfecture depuis le 26 janvier 2013. Cette dotation, quel que soit son montant, sera fort utile pour ces personnes sans ressources ni allocations.

Pour certaines de ces familles nous sommes également à la recherche de mises à l'abri sous un toit. Peut-être pouvez-vous proposer une solution dans votre commune ? Nous nous tenons à votre disposition pour vous communiquer tous les éléments qui vous sembleraient nécessaires. Dans l'attente de vous lire, ou de toute autre forme de contact que vous jugerez utile, nous vous adressons l'expression de nos salutations humanistes.

Pour RESF 03 et son association de gestion,  
la présidente Chantal Henry, la trésorière Mireille Pasquel.

Le film débat « MURS DE PAPIERS » avec la participation du réalisateur Olivier COUSIN que nous devons accueillir grâce à Cinébocage le 16 avril n'est pas oublié : dès que nous aurons la nouvelle date nous vous en informerons.

La maman kurde expulsée en Turquie le 11 Décembre 2019 n'est évidemment pas revenue à Moulins avec ses enfants. Personne n'avait anticipé la pandémie mais quelle honte que d'avoir séparé cette famille pour simple question de papiers !

**PARCE QU'IL EST IMPORTANT DE SE PARLER DES SITUATIONS RÉELLES POUR AGIR ENSEMBLE**

**RÉUNION RESF03**

**JEUDI 16 JUILLET 16h à 19h**

**salle derrière la mairie**

**TRONGET**